

Question écrite de Caroline Cassart, Députée,  
à Céline Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature,  
de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal,  
concernant  
**La pullulation des scolytes**

Madame la Ministre,

Les scolytes ont déjà détruit des milliers de m<sup>3</sup> d'épicéas dans les forêts wallonnes ces dernières années et le temps sec que nous connaissons lui est profitable. L'observatoire wallon des forêts tire la sonnette d'alarme : les premiers vols ont démarré.

De nombreuses stratégies ont déjà été mises en place pour limiter les dégâts de ces insectes sur nos forêts. Mais si le nombre d'insectes est bel et bien en recul, il reste tout de même important.

Madame la Ministre, pouvez-vous nous faire le point sur le volume d'arbres scolytés ces dernières années ? La perte financière a-t-elle été chiffrée pour les pouvoirs locaux et pour le privé qui détiennent des forêts qui ont dû être abattues ? Est-il prévu d'adapter la stratégie mise en place pour accélérer la neutralisation de ces insectes ?

Je vous remercie.

## La réponse de la Ministre :

En forêts publiques, mon administration a marqué plus de 190 000 m<sup>3</sup> de bois scolytés pour la saison 2018 (avril 2018 à avril 2019), environ 395 000 m<sup>3</sup> pour la saison 2019, 375 000 m<sup>3</sup> pour la saison 2020 et 140 000 m<sup>3</sup> pour la saison 2021.

En ce qui concerne les forêts privées, nous ne disposons pas de données. Nous ne pouvons faire qu'une extrapolation sur base des volumes scolytés en forêts publiques, en considérant que 55 % des épicéas sont situés en forêts privées.

Le 1er envol de scolytes a été signalé le 10 mai dernier, il est donc encore un peu tôt à ce stade pour estimer les volumes touchés par ce 1er envol. Actuellement, les volumes encodés ces dernières semaines semblent moindres pour une même période que les années précédentes, mais restent cependant plus élevés au regard des années d'activités « normales » de scolytes.

Il est très délicat d'estimer la perte financière encourue par les pouvoirs locaux et les propriétaires privés, d'autant plus aujourd'hui avec l'augmentation des prix du marché. D'une région à l'autre, les pertes financières n'ont pas été les mêmes selon la quantité mise sur le marché et la qualité technologique des bois touchés par le scolyte. De plus, certaines ventes de bois sains ont été reportées durant la crise, ce qui ne constitue pas une perte, mais un manque à gagner pour l'année en question.

Mon administration s'est livrée à une estimation théorique. Dans les forêts bénéficiant du régime forestier, on a relevé sur les trois dernières années environ 1 million de m<sup>3</sup> de bois scolytés. Sur la base d'une perte de valeur de 30 euros par m<sup>3</sup> cela représenterait 30 millions d'euros. Par extrapolation, on comptabiliserait environ 36 millions d'euros pour les forêts privées. L'évaluation de la perte financière reste très théorique au regard de la diversité des facteurs pouvant l'influencer (importance du lot scolyté, fluctuation de marché, qualité des bois, etc. ), mais elle donne un ordre de grandeur.

La stratégie de lutte contre les scolytes revêt plusieurs facettes :

1. L'exploitation rapide des bois atteints et leur évacuation hors forêt. En forêt publique, un système de ventes anticipées de lots sur lesquels des bois scolytés pourraient être constatés est mis en place depuis plusieurs années. Il permet aux cantonnements, et par conséquent aux acheteurs, d'être plus réactifs en cas d'apparition de bois scolytés sur le lot. Les volumes mis en vente sur le marché sont également moindres qu'il y a quelques années, ils sont donc plus facilement absorbables par le marché actuel.
2. Les tempêtes hivernales ont créé des chablis épars dans nos forêts. Ils constituent autant de milieux propices au développement de l'insecte. Il est donc important de veiller à leur évacuation ou à leur écorçage.
3. Le repérage le plus précoce des arbres atteints est essentiel. Une attention toute particulière aux premiers symptômes (sciures au pied, trous d'entrées ...) est primordiale. La revisite des sites touchés l'année précédente est également importante.

4. À côté de la lutte, il y a la prévention qui consiste à développer des forêts plus résilientes (ne replanter des essences que lorsqu'elles sont parfaitement adaptées à la station, favoriser le mélange des âges et des essences ...). C'est notamment dans ce but que j'ai lancé le deuxième appel à projets « Forêt résiliente » il y a peu.